

Procès-Verbal de la réunion du Conseil Municipal du lundi 13 décembre 2021

Convocation du 6 décembre 2021

« J'ai l'honneur de vous inviter à la réunion du conseil municipal le 13 décembre 2021 à 20 heures à la salle au-dessus de la bibliothèque – 25 Contour de l'Eglise à Crochte. »

Ordre du jour :

- Approbation du procès-verbal du 13 septembre 2021,
- Nouvelles adhésions au SIDEN-SIAN
- Modifications des statuts de la Communauté de Communes des Hauts de Flandre - CCHF
- Convention Territoriale Global de la Communauté des Hauts de Flandre (CTG)
- Demande de Fonds de Concours auprès de la Communauté de Communes des Hauts de Flandre (CCHF)
- Prise en Charge des Frais de déplacement
- Hauteur de Taille des Haies Communales
- Election des membres de la Commission Intercommunale d'Aménagement Foncier (CIAF) de Crochte et Steene.
- Questions diverses.

Etaient présents : MM. ALIBERT Francis, BLONDEEL Christophe, CAGNIART Philippe, CHANCELIER Claire, COLAERT Stéphane, DECAD Stéphane, DECOKER Laurence, LE CORRE Ludovic, LEDEIN Irène, LEMOYNE Geoffrey, MASINGUE Christian, MENEBOO Antoine, PRUVOST Alicia, VERMERSCH Patrice

Etait représenté par pouvoir : Mme. FOUCKE Angélique a donné pouvoir à Monsieur Philippe CAGNIART.

Approbation du procès-verbal du 13 septembre 2021 :

Monsieur Cagniard : est-il possible d'avoir le compte rendu écrit du dernier conseil en papier et non par mail avec la convocation ?

Monsieur le Maire : Oui, mais à l'heure de la dématérialisation, on essaie de faire des économies de papier mais si vous le voulez on en prend note.

Approuvé à l'unanimité

Nouvelles adhésions au SIDEN-SIAN

Monsieur le Maire fait lecture des nouvelles adhésions au SIDEN-SIAN.

Approuvé à l'unanimité

Modification des statuts de la CCHF

Monsieur le Maire fait lecture des modifications des statuts de la CCHF.

Approuvé à l'unanimité

Convention Territoriale Globale (CTG)

Monsieur le Maire laisse la Parole à Monsieur Le Corre pour expliquer le sujet car il a participé à la réunion avec la CCHF

Monsieur Le Corre :

Le Contrat Enfance et Jeunesse que nous avons actuellement avec la CAF se termine au 31/12/2021 et ce dispositif n'est plus reconduit par la CAF. Il est remplacé par la CTG Convention Territoriale Globale. Cette convention a été signée entre la CCHF et la CAF pour une période de 2019 à 2023. Les communes de la CCHF pour qui le CEJ se termine, sont invitées à signer la CTG.

En signant cette convention la commune conserve ses compétences en termes d'organisation de périscolaire et de l'ALSH. Elle permet de travailler sur le développement et le diagnostic de territoire de manière transverse entre les communes de la CCHF.

La CAF nous a fourni une simulation entre le CEJ et la CTG. En 2020 nous avons touché 6617,95€ au titre du CEJ. Sur ces mêmes bases la CTG donnera 7020,79€.

Le changement est que la commune ne touchera plus les aides de la CAF mais c'est le prestataire de service qui signera une convention avec la CAF et les touchera directement.

Nous ne toucherons plus d'aides de la Caf si nous n'avons plus de convention avec eux.

Question de Monsieur Cagniard : Pour l'organisation au niveau de la CAF aura-t-on un interlocuteur spécifique ?

Réponse de Monsieur Le Corre : oui comme actuellement il n'y a pas de changement.

Question de Monsieur Lemoyne : C'est un pourcentage qui est versé par rapport aux sommes qui sont dues ?

Réponse de Monsieur Le Corre : le calcul est fait par rapport au nombre de places, d'heures....

Approuvé à l'unanimité

Demande de fonds de concours auprès de la CCHF

Monsieur le Maire propose à l'assemblée les demandes de déblocage pour les dépenses d'investissement à hauteur de 26 608.32 € et de fonctionnement à hauteur de 7 699.91 €. Monsieur le Maire détaille les principales dépenses.

Question de Monsieur Meneboo : ce fond de concours est valable jusque quand ? est-ce le nouveau ?

Réponse de Monsieur le Maire : non c'est toujours l'ancien. Le nouveau devrait être perçu en 2023.

Question de Madame Ledein : va-t-il rester un solde ?

Réponse de Monsieur le Maire : Oui un solde de 41 104,40€. Sachant que l'année précédente nous ne l'avons pas utilisé.

Question de Monsieur Meneboo : Pour les retables on n'a plus rien dessus ?

Réponse de Monsieur le Maire : Non c'est fini concernant les retables, c'est la plus grosse dépense qu'on ait eue.

Approuvé à l'unanimité

Prise en charge des frais de déplacement

Monsieur le Maire propose à l'assemblée la prise en charge des frais de déplacements des agents à l'occasion de mission, de formation ...

Monsieur Cagniard demande : faut-il voter tous les ans ?

Monsieur le Maire répond : je pense tous les 3 ans, je crois mais je n'en suis pas plus sûr.

Approuvé à l'unanimité

Hauteur de taille des haies communales

Monsieur le Maire informe l'assemblée que la hauteur de taille des haies communales sera limitée entre 1m40 / 1m60 ceci afin d'assurer la sécurité des employés municipaux.

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur Vermersch

Monsieur Vermersch : route du collège juste après le collège dans le virage, les employés communaux taillaient les haies communales à hauteur d'homme mais cela n'a pas plu aux riverains. Pour éviter tout problème dans le futur on a décidé de prendre une décision communale de tailler toutes les haies communales à hauteur d'homme pour éviter à nos employés le travail sur échafaudages.

Monsieur le Maire informe que les riverains concernés se sont engagés à entretenir la haie chez eux et sur la partie communale. J'ai accepté car il y a une grande différence de niveau entre la partie communale et leurs habitations « environ 40cm ». Tout en attirant l'attention qu'en cas de non-respect, l'accord deviendra immédiatement caduc.

Approuvé à l'unanimité

Élections des membres CIAF

Monsieur le Maire informe l'assemblée que le conseil doit procéder à l'élection des membres du CIAF (2 titulaires et 1 suppléant). Pour ce faire une publicité est parue dans La Voix du Nord et a été affichée en mairie invitant les candidats à ce faire connaître

Madame Ledein demande à Monsieur le Maire de lire les lettres de candidatures à l'assemblée.

Monsieur le Maire fait lecture des 4 candidatures et de l'annonce légale

Après avoir procédé à l'élection, ont été élus :

1^{er} titulaire Monsieur LEDEIN Fabien

2^{ème} titulaire Monsieur BEUN Didier

Procès-Verbal de la réunion du Conseil Municipal du lundi 13 décembre 2021

Suppléant Monsieur VANPOPERINGHE Guy

Monsieur le Maire informe l'assemblée qu'il a désigné Monsieur BLONDEEL Christophe pour le représenter à cette commission afin de bénéficier des compétences d'une personne dans le domaine de l'agriculture et ceci avec son consentement.

Questions diverses

Monsieur le Maire : J'ai 3 points à voir avec vous en questions diverses avant de vous laisser la parole.

1) Informations des modifications des dispositions applicables aux communes à partir du 01 juillet 2022 :

Monsieur le Maire informe l'assemblée sur les changements qui interviendront dès juillet 2021. Ce qui change : plus besoin de signer le PV du conseil municipal, seul le Maire et le secrétaire de séance signeront. Plus besoin d'affichage, ce n'est pas une obligation, mais nous le conserverons car nous n'avons rien à cacher et j'estime que la population a le droit de savoir ce qui se décide.

2) Parcelle 501,

Monsieur le Maire explique le document joint à la convocation :

Vous avez remarqué que dans votre convocation au conseil il y avait un document du Cottage des Flandres au sujet de la parcelle 501.

Ce document vous a été joint dans le but que vous puissiez dans un premier temps le parcourir afin que ce soir nous puissions définir ensemble de la suite à donner à ce dossier ?

Il a environ 1 mois le Cottage est venu en mairie accompagné d'une Notaire pour nous réexpliquer et faire un point sur l'avancement de ce dossier « j'ai demandé à Monsieur Vermersch d'être présent à cette réunion »

Ils nous ont relu leur projet et demandé de prendre position sur le sujet !

Notre réponse a été claire, seul le Conseil Municipal délibérera sur cette affaire.

Toutefois, il faut savoir que la parcelle 501 est libre de constructeur et qu'elle n'appartient pas à la commune.

Comme je vous l'ai déjà dit, je préfère accompagner un projet plutôt que de le subir !

Maintenant je vous demande de voter à main levée pour savoir si vous êtes pour ou contre ce dossier.

Le cas échéant, dès demain je ferai un mail au COTTAGE indiquant que les conseillers en leurs majorités sont contre et se sera terminé en ce qui concerne la commune.

Questions /Réponses :

Madame Ledein : à la page 4 il est noté propriété de Mr Franzini et tu dis que c'est libre de constructeur

Monsieur le Maire : La parcelle appartient à Mr Franzini et il est libre de la vendre à qui il veut. La rétrocession de la parcelle a été faite lors du mandat précédent.

Madame Ledein : Ça ne fait pas longtemps que cela a été rétrocedé

Monsieur le Maire : Mr Franzini veut vendre. On a un projet du cottage mais on ne sait pas s'il y en d'autres ?

Monsieur Meneboo : ce qui me gêne dans ce dossier, c'est que c'est un béguinage pour les aînés et faut pas se voiler la face ça ne sera pas toujours des aînés qui seront là et il n'y a rien d'adapté pour les aînés à Crochte.

Monsieur Lemoyne : Pour rebondir sur ce qu'a dit Monsieur Meneboo, je vais le rejoindre notamment dans la catégorie de logement PLAI et PLUS, c'est des logements très social. Il faut vraiment avoir de très faibles revenus pour pouvoir y prétendre. Est-ce que la catégorie de logement est ferme de la part du cottage ou il pourrait passer à de l'acquisition à la propriété ?

Monsieur le Maire : Je ne peux pas te répondre c'était une question lors de la précédente présentation du projet par le cottage

Monsieur Cagniard : C'est la question que j'avais posé, restait sans réponse

Monsieur le Maire : je ne peux pas vous promettre que ce sera toujours des aînés dans ces logements, cela regarde la responsabilité du Cottage.

Monsieur Blondeel : Si j'ai bien compris la parcelle appartient à un privé Mr Franzini et elle libre de tout constructeur. Quel droit à la conseil municipal de dire je veux ça ou je ne veux pas ça ? Quel est notre pouvoir et notre droit ?

Monsieur le Maire : Le cottage est déjà venu nous présenter ce projet par deux reprises et l'a repris en fonction des discussions que nous avons eu précédemment, il y a deux maisons qui ont été supprimées par rapport au projet initial afin de laisser plus d'espace de mitoyenneté avec les anciennes constructions.

Je ne défends pas un projet, je vous le présente et je vous pose la question clairement ce soir : Est-ce qu'on accompagne ce projet ou pas ?

Monsieur Cagniard : Personnellement la politique par rapport au village pour moi, serait l'accueil de couples et si possible avec des enfants. Je préférerais 4 maisons individuelles avec jardin et garage.

Monsieur le Maire : je vous rappelle que c'est libre de constructeur.

Procès-Verbal de la réunion du Conseil Municipal du lundi 13 décembre 2021

Monsieur Vermesch : Le problème c'est que sur cette parcelle il y a deux terrains de boules et une bande d'espace vert qui est utilisé à usages multiples.

Ils sont obligés d'avoir notre avis pour pouvoir continuer car les bandes de terres appartiennent à Mr Franzini mais on en fait usage.

J'ai participé à des réunions avec l'AGUR où ils nous ont expliqué que ce n'est parce qu'on construit beaucoup de maisons, qu'on aura beaucoup d'enfants dans nos écoles.

Il faudra également l'avis des colotis du lotissement de la chapelle.

Il y a du pour et du contre dans ce dossier.

Cette parcelle va intéresser beaucoup de monde.

Monsieur Le Corre témoigne qu'il a dans ses connaissances des personnes qui habitent dans ce type de logement en béguinage à Armbouts-Cappel et que c'est un type de logement recherché et qui peuvent plaire même dans un village.

Vote pour 6

Vote contre 9

Monsieur le Maire : Donc dès demain, je ferai un mail au Cottage pour informer que la commune n'accompagnera pas ce projet et je n'accompagnerai plus d'autre projet de type béguinage en lieu et place pour la commune.

3) Projet MAM

Monsieur le Maire :

Un point que je tiens à soumettre à l'ensemble des conseillers ici présent et qui faisait partie de nos engagements :

C'est une réflexion pour l'avenir de l'école et du service aux crochtois, je m'explique.

Vous n'êtes pas sans savoir qu'il y a un gros problème en ce qui concerne la garde des enfants en bas âges, il ne reste à Crochte que 2 assistantes Maternelle, et nous avons déjà perdu plusieurs enfants qui de ce fait sont inscrit à l'école dans les communes voisines étant donné que l'assistante maternelle y réside.

Ne penseriez-vous pas que la création d'une Mam serait la bienvenue dans le village de façon à pouvoir de nouveau assurer ce genre de service, car il faut faire attention à l'effet domino. C'est-à-dire moins de service de garde d'enfants à domicile ou autre implique à court terme une désertification des enfants de Maternelle surtout en ce qui concerne les parents dont le couple travail et le risque de l'effet Boomerang de fermeture de classe car il nous faut assurer le futur.

Nous avons perdu 4 assistantes maternelles sur 6 en peu d'année

Je vous soumets pour approbation ou pas ce projet ?

Bien entendu cette création de MAM devra se faire dans un bâtiment existant à moindre coût et cela fera l'objet d'une réflexion de la commission travaux et sociale.

· **Procès-Verbal de la réunion du Conseil Municipal du lundi 13 décembre 2021**

Madame Ledein : C'est une très bonne idée parce que je connais le système Zermezele et cela marche très bien.

Monsieur Blondeel : qui gère une MAM ?

Mme Decoker : comment sont organisés les repas ?

Monsieur le Maire : c'est un groupement d'assistantes maternelles avec leurs propres statuts.

Madame Pruvost complète : C'est le même système qu'une association

Monsieur Lemoyne : tu penses à quel bâtiment ?

Monsieur le Maire : c'est vous qui allez travailler sur le sujet.

Monsieur Cagniard : Est-il possible de recenser les besoins au niveau de la commune ?

Monsieur le Maire : les deux assistantes maternelles actuelles refusent des enfants par manque de place et ils partent sur d'autres communes.

Monsieur Meneboo : Est-ce que cela peut résoudre le problème des horaires de la périscolaire car on a perdu des élèves à cause de cela ?

Monsieur le Maire : nous avons perdu un élève par rapport aux horaires du périscolaire soit ½ heure le matin et le soir par contre l'économie pour la commune n'est pas négligeable !

Madame Pruvost : le problème c'est qu'il faut trouver des assistantes maternelles qui fassent des horaires atypiques.

Monsieur le Maire : on ne peut pas rentrer dans le fonctionnement d'une association, nous sommes en charge de la location des locaux en adéquation avec la demande.

Monsieur Blondeel : Est-ce qu'il y a une volonté des assistantes maternelles du village de se regrouper dans une MAM ?

Monsieur le Maire : Il serait préférable d'avoir une MAM en plus de nos assistantes maternelles, le but est de créer un service supplémentaire.
Sachez que sur le sujet, il y a quelques temps des personnes sont venues me voir car elles cherchaient un local à louer dans un village pour une MAM.

Madame Pruvost : Il y a trois ans je cherchais un local sur Crochte pour ouvrir une micro crèche ou j'aurais fait des horaires atypiques comme à Quaëdypre mais il n'y avait de local de 80m².

Monsieur le Maire : travaille-t-on le sujet ?

Le conseil accepte la proposition de travailler sur le sujet.

Procès-Verbal de la réunion du Conseil Municipal du lundi 13 décembre 2021

Monsieur le Maire : je demanderai donc à la commission travaux de travailler sur le sujet ainsi qu'à la commission sociale.

Vote oui à l'unanimité.

Monsieur Patrice Vermersch :

Concernant les travaux :

- Comme vous avez pu le constater avec la collaboration de Monsieur Meneboo, nous avons effectué l'acquisition de nouvelles guirlandes de Noël. Ces dernières ont été installées par les agents communaux.
- Suite aux fortes pluies nous avons rencontré deux problèmes sur la commune
 - Au niveau de la sortie du village rue Meuninck Straete vers Steene. L'égout est obstrué par les feuilles des choux de Bruxelles et cela génère une poche d'eau à ce niveau.
 - Et le problème de la Gauwe Straete chez Monsieur Cagniart, ce dernier reste toujours les pieds dans l'eau dès que les pluies sont excessives. Nous essayons de trouver une solution avec la SNCF et la commune de Bissezeele
- Pour information les retables sont tous installés, les travaux sont terminés. Stéphane a passé énormément de temps concernant la régularisation des subventions et cela touche à sa fin.
- Suite à un coup de vent, nous avons un skydome dégradé sur le toit des vestiaires de la salle des sports. Nous allons procéder à son remplacement en début d'année.
- Ce vendredi, après la chute d'un poteau électrique route du collège qui a occasionné une coupure de courant nous avons rencontré un problème d'éclairage public sur une partie de la commune. L'employé communal a effectué le nécessaire auprès de la société pour réparer ce souci.

Monsieur Philippe Cagniart :

Manifestations :

Vendredi 17 décembre 2021 à 15h00 fête de Noël des enfants dans le cadre scolaire

Vendredi 17 décembre 2021 : Apéritif dinatoire pour le Noël des employés municipaux.

Samedi 18 décembre 2021 : annulation de l'apéritif dinatoire pour les aînées. Ils ont été conviés à venir chercher leurs cartes cadeaux ainsi que les gaufres en mairie le vendredi 7 janvier 2022 à partir de 14h30. En cas d'impossibilité ce jour-là, nous aviserons au cas par cas.

Pour les vœux prévus le 15 janvier 2022, la réception est aussi supprimée. De ce fait, les vœux de Monsieur le Maire seront enregistrés pour être diffusés sur Facebook avec le montage vidéo préparé par Monsieur Le Corre. Les vœux seront également transmis par Crochte Le Mag.

Une cérémonie en l'honneur de la rénovation des retables devrait avoir lieu.

Madame Laurence Decoker :

Bibliothèque :

Elle est fermée durant les vacances de Noël. Madame Céline Derudder a souhaité devenir bénévole. Madame Foucke a commencé à la former au logiciel.

Prévoir une réunion en janvier pour faire un point, sur des astuces pour gérer le logiciel et prévoir son remplacement car il n'existera plus en 2023.

Une synthèse sur les lecteurs actifs et le nombre de livres empruntés est présentée et montrent une légère augmentation de la fréquentation sur les derniers mois avec quelques nouvelles adhésions sur le dernier trimestre. Il faut donc continuer la diffusion des messages sur la page facebook. Quelques bénévoles proposeront des animations en 2022 lorsque la situation sanitaire deviendra à nouveau plus stable.

Associations :

La gym a réintégré la salle communale à compter de ce lundi. Comme des créneaux sont libres le lundi soir et le jeudi soir, le club de tir à l'arc de Pitgam pourra bénéficier d'un nouveau créneau horaire.

Crochte Le Mag :

Une nouvelle édition est prévue en début d'année et recensera les manifestations à venir début 2022. Il sera joint aussi un stylo pour chaque foyer.

Santé :

Madame Decoker devait participer aux états généraux de la santé organisés par la CCHF mais la réunion a été annulée en raison de la reprise épidémique. Au titre de référente santé et du VIF (association vivons en forme), elle a distribué par le biais de Madame Ley et Madame Cardinal des formulaires d'enquête à mener auprès des parents volontaires sur la santé de leurs enfants dans le but d'établir un diagnostic sur la problématique du surpoids. Cette enquête vise les enfants scolarisés en cours préparatoire avec une évaluation dans 4 ans.

Une réunion du VIF se tiendra en visioconférence le 10 janvier prochain.

Monsieur Francis Alibert :

Culture :

Pour rebondir au propos de Madame Decoker, et s'agissant des futurs ateliers proposés au sein de la bibliothèque ; nous accueillerons avec le concours du Service Culture de la CCHF un atelier le samedi 5 février 2022 au matin. Ce dernier sera animé par Amandine des éditions "Vous êtes ici". Cet atelier propose des curiosités culinaires, création gustative et graphique, dont l'idée est de créer avec le public le contenu et le contenant et l'exploration gustative ; le goût et le visuel.

Côté communication CCHF, l'édition d'une plaquette culturelle regroupant les actions de janvier à juin 2022, sera distribuée dans toutes les boîtes aux lettres des 40 communes, et éditée à 24 000 ex. Avec la commission Fêtes et cérémonie nous pensons également à organiser un concert "Cornemuses" au sein de l'église de Crochte, nous regardons la faisabilité courant premier trimestre 2022."

Monsieur Ludovic Le Corre :

Vous avez reçu la semaine dernière le compte rendu du dernier conseil municipal des jeunes. Les enfants ont décidé de deux actions pour Noël : Boite aux lettres du père Noël et mise en place d'un sapin collaboratif devant la mairie.

Pour début 2022 le CMJ travaillera sur la sensibilisation sur les déjections canine d'ici fin Janvier et sur l'organisation d'une après-midi jeux de société pour les vacances de février.

Nous avons rencontré un problème de paiement des repas de cantine de l'école pour les familles étant au prélèvement bancaire. Le problème a été localisé entre l'outil BL enfance et le prélèvement effectué par la trésorerie. Il a été détecté tardivement car la secrétaire n'avait pas accès au compte de la mairie suite aux changements de secrétaire. Le problème est résolu et nous avons contacté chaque famille pour régulariser la situation.

Madame Irène Ledein :

J'aimerais revenir sur le voyage au sénat. C'était super bien et les jeunes ont vraiment apprécié

Monsieur Geoffrey Lemoyne :

J'ai juste un point qui me chiffonne par rapport à l'école. Il y a eu un cas positif Covid dans la classe de Madame Ley, on a été interpellé pour nos enfants dans cette classe. On a dû tester nos enfants par contre cet enfant était au périscolaire et j'ai été surpris qu'au périscolaire il n'y a pas eu la même démarche.

Monsieur Christophe Blondeel :

- Je suis passé devant les employés municipaux qui taillaient des arbres avec une petite scie. Ne serait-il pas plus efficace de la faire avec une petite élagueuse ?

Réponse de Monsieur Vermersch : oui certes, je me renseigne et on verra l'année prochaine.

Monsieur le Maire attire l'attention sur le fait que nous avons un employé communal déclaré comme travailleur handicapé. Sachez, qu'il y a certaines choses et outils qu'il n'a pas le droit de faire ou d'utiliser, donc à voir ?

- Est-ce que la campagne de vaccination a pu profiter aux aînés ?

Réponse de Madame Decoker : l'idée a plu et partait d'une initiative en vue d'aider les personnes âgées ayant des problèmes pour se rendre au centre de vaccination et pour accélérer la campagne de vaccination.

- J'ai appris qu'il avait eu une réunion à la CCHF suite aux fortes pluies. Quel est le retour ?

Réponse de Monsieur le Maire : Le 1^{er} retour est décevant mais je sais qu'une autre réunion est programmée. Il y a également l'AGUR qui fait le tour des communes pour donner des informations sur le changement climatique et pieds de coteaux.

Monsieur Stéphane Decad informe

- Problème d'éclairage devant l'église et les cloches ne fonctionnent plus.
- Risque sécurité avec les travaux réalisés dans le noir ruelle de l'église maison Cockenpot sans balisage après 18h.

Monsieur VERMERSCH en prend bonne note

Monsieur Antoine Meneboo demande

A-t-on des infos sur le projet de la salle ?

A ton un échéancier ?

Monsieur le Maire répond : A ce jour nous avons légalement rompu l'ancien contrat avec le bureau d'étude et nous travaillons avec I NORD sur le nouveau dossier.

Le dossier de l'étude est en cours de modification par I NORD suite à des remarques que j'ai apporté concernant le désamiantage et la déconstruction de l'ancienne salle communale, ensuite on parlera échéancier.

Levée de la séance à 22h25